

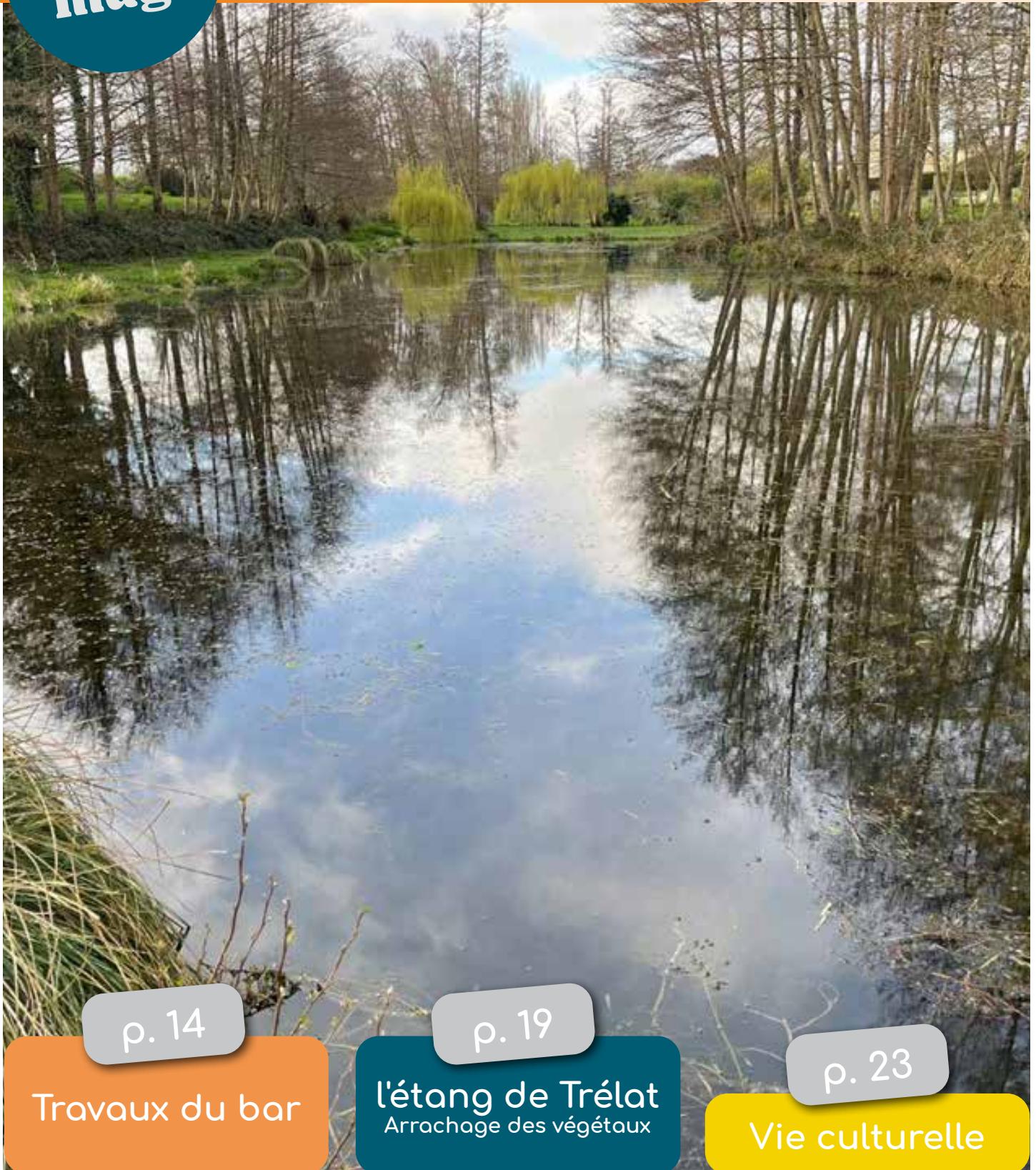


TADEN

le
mag

www.taden.fr

Juin 2024 / n°63



p. 14

Travaux du bar

p. 19

l'étang de Trélat
Arrachage des végétaux

p. 23

Vie culturelle

Sommaire



Vie Municipale

- 4 ••• Échos des conseils
- 11 ••• État civil
- 12 ••• Travaux
- 20 ••• Vie municipale
- 21 ••• Agenda
- 22 ••• CCAS

04

Vie culturelle

- 23 ••• 10^{ème} anniversaire de L'Art au Manoir
- 23 ••• Journées européennes du Patrimoine
- 24 ••• Les oiseaux de l'Étang de Trélat

23

Vie Scolaire

- 25 ••• La vie dans nos écoles
- 25 ••• Utilisation du Portail Familles
- 26 ••• La cantine valorise les produits locaux !
- 26 ••• Nos garderies
- 27 ••• Fréquentation à l'ALSH
- 28 ••• Sortie à Gulli Parc
- 29 ••• Les Mercredis presque Parfaits
- 30 ••• Ludothèque itinérante
- 31 ••• Sur Taden

25

32

Vie associative

- 32 ••• 14^{ème} édition de l'Open Guindé
- 33 ••• Le Bowling Club de la Rance
- 34 ••• Atelier de couture de Taden

Vie économique

- 34 ••• Installation de M^{me} Christelle PERRETANT

35

Info hors commune

- 35 ••• Dinamo Acces
- 36 ••• Composteurs individuels
- 37 ••• Les Compagnons Bâtisseurs
- 38 ••• Mémo tri
- 39 ••• Alerte Breizh



HORAIRES MAIRIE

Lundi/mardi/vendredi :

9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h

Mercredi :

9h30 - 12h30 / Fermé l'après-midi

Jeudi :

9h30 - 12h30 / 13h30 - 19h



PERMANENCES

- **CCAS** : Les lundis et mercredis de 10h à 12h
- **M^{me} Le Maire** : Sur rendez-vous
- **Les adjoints** : Sur rendez-vous



CONTACTS

Téléphone : 02 96 87 63 50

E-mail : contact.mairie@taden.fr

Infos sur www.taden.fr

suivez-nous sur Facebook :

facebook.com/villedetaden

BULLETIN MUNICIPAL
Juin 2024

Directrice de publication :
Evelyne Thoreux, Maire

Chargée du bulletin :
E.d'Enquin, déléguée à la
communication et aux associations

Participation et crédit photos
élus et employés administratifs :
E.Thoreux, O.Noël, M.Boissière,
G.Lenoir, L.Floury, N.Gauthier, D.
Velly, M.Pasdelou, R.Eychenne,
E.d'Enquin.

Associations/clubs/
Professionnels : Bowling Club de
la Rance Dinan-Taden, Open Guindé,
Atelier Couture de Taden.

Création et réalisation :
ImprⁱMedia Bretagne
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE
Tirage 1500 exemplaires



Le mot du maire

Le premier trimestre est marqué chaque année par le vote des budgets. Ils ont été présentés en réunion du conseil municipal le 27 mars dernier et vous sont transmis dans ce bulletin. Les bons résultats de clôture du budget 2023 reflètent notre volonté de maîtriser nos dépenses et d'augmenter nos recettes en vue de la réalisation des différents investissements prévus.

L'élaboration du budget primitif nécessite bon nombre de réunions de réflexion et de concertation. Cet énorme travail serait impossible sans l'engagement à nos côtés du service financier de la mairie et de l'ensemble des agents de la ville : des femmes et des hommes qui ont le sens de la collectivité et du service public et que je tiens à remercier très sincèrement.

Les choix et les orientations pour 2024 sont ambitieux mais sincères : environ 2,6 M€ en fonctionnement et 4,4 M€ en investissement. Vous trouverez dans l'article dédié aux finances les grandes lignes de ce budget et les principaux postes d'investissements projetés.

Vous constaterez que les taux des quatre taxes d'imposition ne subiront pas de hausse car il est de notre volonté de ne pas impacter plus encore les capacités budgétaires des foyers, qui subissent la hausse des coûts de l'énergie et une baisse de leur pouvoir d'achat.

Après la longue période de pluies que nous avons connue, je vous souhaite un bel été ensoleillé et un bon second semestre marqué par les nombreuses manifestations, qui vous sont présentées dans ce bulletin.

Bien cordialement.

Evelyne Thoreux.

8 NOVEMBRE 2023

Par souci d'économie de papier, seuls les points forts des conseils municipaux sont présentés.
Les procès-verbaux complets peuvent être consultés en mairie et sur notre site internet
(Rubrique : Mairie / Compte-rendu)

ADHÉSION

au contrat d'assurance statutaire, garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité des arrêts de travail des agents, à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027, proposé par CNP Assurances, par l'intermédiaire du Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22).

La contribution financière due par la collectivité est fixée à 0,30 % de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL (21 agents) et à 0,07% pour le contrat IRCANTEC (4 agents),

DÉROGATIONS

au repos dominical pour l'année 2024 :

Après recensement des souhaits des entreprises, le conseil municipal fixe à 5 le nombre de dimanches d'ouverture autorisés : 14 janvier, 17 mars, 8, 15 et 22 décembre .

20 DÉCEMBRE 2023

CAMPING:

Après de nombreux échanges, tout au long de l'année, entre le personnel, la commune, le CDG 22 et les preneurs), 4 des 5 agents du camping ont été placés à leur demande en détachement d'office, à compter du 1^{er} avril 2024 auprès de la société titulaire du bail commercial. L'agent d'entretien polyvalent est, quant à elle, réintégrée dans les effectifs municipaux, sur un autre poste, à compter du 1^{er} janvier 2024.

AFFAIRES SCOLAIRES

1- Le conseil d'école de l'école élémentaire a sollicité la commune pour dispenser une animation périscolaire sur le temps méridien.

Le conseil d'école estime en effet que le fait de proposer des activités aux enfants sur le temps méridien leur serait bénéfique et permettrait d'assurer en parallèle une meilleure surveillance et mise en sécurité des enfants.

Le conseil municipal décide de recruter, de façon temporaire et expérimentale, jusqu'aux vacances d'été, un animateur diplômé (BAFA, BAFD ...) à

DÉNOMINATION

du nouveau lotissement près de la salle Neuville.

La parcelle D 2144, assiette du futur lotissement, est nommée « Résidence de La Robardais ».

TRAVAUX

rue de la Robardais

La commune profite des travaux du lotissement, pour, avec l'appui du SDE 22:

- Effacer les réseaux basse tension (montant à charge de la commune de 22 916, 67 €)
- Aménager l'éclairage public (reste à charge de 42 120 €.)
- Construire les infrastructures souterraines de communications électroniques (montant estimatif de 28 900 €.)

Soit pour la commune un investissement total de **93 936, 67 €**, correspondant à 63,09 % du montant des travaux estimé à 148 884 €.

hauteur de 3 heures, par semaine scolaire pour exercer ce temps d'accompagnement méridien.

2 - Conformément à la dite « Loi MOLAC », relative à la promotion patrimoniale des langues régionales, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 7 mars 2023 a fixé le montant forfaitaire de la participation, par enfant, aux frais de scolarité des écoles Diwan de la façon suivante :

	Coût par enfant
Maternelle	1 302,68 €
Élémentaire	336,53 €

Par courrier du 27 novembre 2023 l'ensemble scolaire des écoles catholiques de Dinan « Le Clos Joli - Sainte Croix - Le Sacré Cœur » a sollicité une subvention pour 2 enfants de la commune qui y sont scolarisés en classe « breton ».

Le conseil octroie donc $1302,68 \text{ €} \times 2 = 2605,36 \text{ €}$ à cet ensemble scolaire pour la période 2022-2023.

PERSONNEL

Le conseil instaure la possibilité de télétravailler à compter du 1^{er} janvier 2024.

TRAVAUX

Terrains de Padel.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 19 juillet dernier, a validé l'avant-projet sommaire d'aménagement des pistes de padel élaboré par le cabinet COLAS-DURAND, maître d'œuvre de cette opération.

Le travail d'élaboration de l'avant-projet définitif (APD) a ainsi pu se poursuivre et l'estimatif des travaux a été réactualisé à 728 000 € HT.

Le dépôt du permis de construire et le lancement de la consultation des entreprises pour la phase travaux sont aujourd'hui envisageables, sachant que l'Agence Nationale du Sport a confirmé, par courrier du 08 décembre 2023, l'octroi d'une subvention de 166 500 €. La commune pourra en sus bénéficier de diverses aides, tant départementales qu'intercommunales.

07 FÉVRIER 2024

TRAVAUX

Études énergétiques

Le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor (SDE22) travaille depuis de nombreuses années avec les collectivités du département sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie.

Il est ainsi lauréat avec les 3 autres syndicats d'énergie bretons du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'efficacité énergétique).

La commune souhaite bénéficier de l'accompagnement du SDE22 dans cette opération d'audit portant sur 3 bâtiments: l'école maternelle du Moulin, celle des Forges et la mairie. Les audits sont réalisés par un prestataire extérieur, le SDE22 prend au moins 50% du coût HT de l'audit engagé et la commune s'acquitte de la somme restante.

Section 3, liaison douce Dombriand-Dinan

Après concertation avec la ville de DINAN, le conseil municipal a lancé une consultation pour la réalisation du dernier tronçon de liaisons douces entre Dombriand et Dinan, assurant la connexion entre les deux communes,(section 3).

Suite aux commissions d'appel d'offres (CAO) des 23 et 30 janvier 2024 et de l'analyse des offres par le cabinet ADAO URBANISME, maître d'œuvre de cette opération, c'est l'entreprise COLAS qui a été retenue pour un montant de travaux de 302 102,10 € HT.

Liaison douce, section 3

Le conseil approuve le projet d'éclairage public de la section 3 de la liaison douce Dombriand-Dinan (La Paquenais / rue des 4 Moulins) présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE) pour un montant estimatif de 103 680 € TTC dont une participation communale de 62 400 €.

FINANCES

La commune alloue, depuis 4 ans, un don annuel au profit du Téléthon sur la base d'un forfait de 0,20 € par habitant.

La commune comptant 2 521 habitants (population municipale) au 1er janvier 2023 la participation sera donc de 504,20 €.

URBANISME

La commune achète à Madame Catherine Le Calvez les parcelles cadastrées D 1339 et 2496, sises au bourg, rue Guérault et désigne Maître Villin, notaire, pour effectuer les opérations d'acquisition.

PERSONNEL

Afin de donner suite au vote des agents sur la fin du « comité du personnel », des groupes de 8 agents ont été constitués par tirage au sort le 17 janvier 2024. Ces groupes ainsi constitués regroupent de façon paritaire les agents des pôles, administratif, technique et périscolaire.

Un temps d'échange sera organisé par groupe par année. Des élus viendront intégrer ces groupes d'échanges afin de pérenniser le dialogue social, échanger librement et coconstruire les projets RH de façon conviviale et novatrice.

Le Maire et le DGS participeront d'office à chacun de ces 3 temps d'échange. Il est proposé aux élus d'intégrer ces groupes de travail / temps de rencontre « agents / élus » sachant que la première rencontre aura lieu le mercredi 20 mars 2024.

27 MARS 2024

FINANCES

(vote du budget, voir article dédié)

Par 11 voix pour, 5 voix contre (Messieurs Darteville, Guillaume, le Coz, Potin et Carnet) et 2 abstentions (Mme Plunet et M.Henry)

Vote des taux d'imposition 2024 (à l'unanimité)

Sachant que l'augmentation des bases d'imposition, fonction de l'indice des prix à la consommation de novembre 2023 sera de 3,9% en 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières communales pour 2024 :

- Foncier bâti : 34,10 %
- Foncier non bâti : 43,10 %
- Taxe d'Habitation à 9,89 %

Vote des subventions aux associations

La commission en charge des associations s'est réunie le 22 février 2024 afin d'étudier les demandes de subventions associatives selon les critères fixés par la commune à savoir :

pour les associations tadennaises :

Adulte tadennais 1 pt / Mineur 1pt / Adulte non tadennais 0,5 pt, avec augmentation de la valeur du point comme suit : Sport :10 euros, Loisirs: 4 euros, Culture et enseignement 8 euros ; le minimum alloué étant augmenté à 150 euros par association.

Le conseil alloue, au titre de l'exercice 2024, 27 799 € de subventions dont 19 445 € pour les associations communales et 8 354 € pour les associations domiciliées hors de la commune.

1 000 € seront conservés en « fonds libres » pour subventions exceptionnelles aux associations communales et 1 000 euros également pour les associations extra communales.

TRAVAUX

Extension du bar du manoir. Exemption de loyers et indemnisation de la commerçante pour perte d'exploitation (voir article dédié sur bar)

ALSH: Projet de construction (voir article dédié)

Clos de la Dîme : alimentation HTA/BT/EP/ Télécommunication

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) a élaboré un projet global pour « Le Clos de la Dîme » comprenant :

- Desserte en électricité moyenne et basse tension
- Éclairage public, 1^{ère} et 2^{ème} phase
- Infrastructures de télécommunications

Le conseil approuve le projet. Le coût total des travaux s'élève à 146 704 € TTC avec une participation communale estimée à 72 536,68 €.



LE BUDGET COMMUNAL - GÉNÉRALITÉS

Il se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes et une section d'investissement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT REGROUPE	LA SECTION D'INVESTISSEMENT, QUANT À ELLE, RECENSE
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité : les charges à caractère général (électricité, eau, travaux d'entretien courant...), les charges du personnel, les subventions aux associations, les dotations aux amortissements, les intérêts de la dette... ■ Les recettes constituées par: les impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation), l'attribution de compensation de l'Agglomération sur l'ancienne Taxe Professionnelle des Alleux, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, les produits de l'exploitation du domaine et des service publics locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les dépenses d'équipement (travaux neufs, grosses réparations, acquisition de terrains et remboursement du capital des emprunts). ■ Les recettes incluent notamment les dotations et subventions relatives à ces opérations d'investissement, les versements du fonds de compensation de TVA, l'autofinancement et d'éventuels emprunts.

- ◆ **L'autofinancement** fait le lien entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il met en valeur le patrimoine et l'équipement de la commune, son maintien et son développement. C'est l'excédent des produits de l'activité (la section de fonctionnement) qui le finance.
- ◆ Plus cet autofinancement est important, plus la commune a de possibilités d'investir et donc d'enrichir son patrimoine et d'accroître son attractivité. Le but de toute préparation budgétaire est par conséquent d'obtenir un autofinancement aussi élevé que possible. Depuis 2019, nous avons un autofinancement constant de 500 000 € en moyenne, ce qui nous permet d'investir régulièrement pour la commune
- ◆ L'encours de la dette (somme globale des crédits en cours) est de 341 € par habitant, là où la moyenne départementale avoisine les 800 €. Quant à la capacité de désendettement de la commune, elle est de 1,36 années, là où la moyenne départementale est de 3.



VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2024

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2023

A-Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT 2023		Pour rappel 2022	Evolution 2023 / 2022
DÉPENSES	2 326 571,33 €	2 033 863,86 €	+ 292 707,47 €
RECETTES	2 903 676,74 €	2 515 764,02 €	+ 387 912,72 €
RÉSULTAT N	577 105,41 €	481 900,16 €	+ 95 205,25 €
RÉSULTAT REPORTÉ DE N-1	0 €	0 €	0 €
RESULTAT DE CLOTURE N	577 105,41 €	481 900,16 €	+ 95 205,25 €

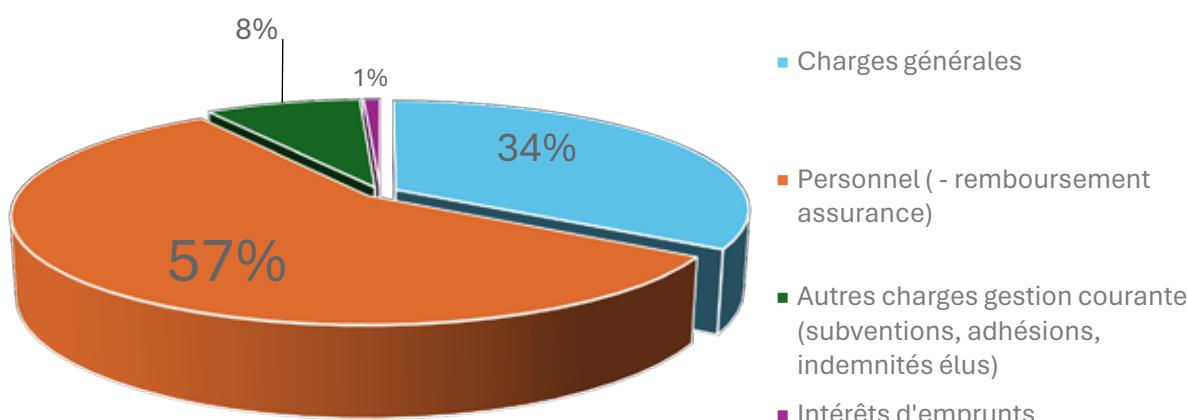
A noter : de façon générale une hausse sensible des dépenses du fait du contexte inflationniste national, ainsi :

- + 11% des charges en eau et assainissement
- + 81% des charges en électricité
- + 13% des charges en carburant
- + 24% des charges liées à l'alimentation

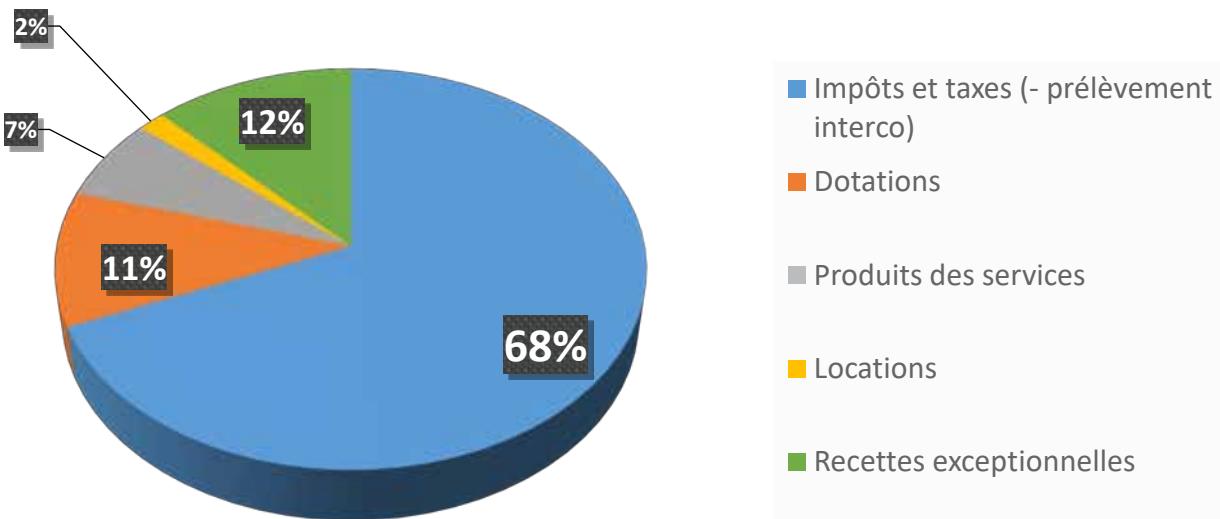
Cette hausse des dépenses a été heureusement compensée par une augmentation des recettes de près de 388 000 € par rapport à 2022, due à:

- Un versement des charges salariales du camping plus conséquente du fait de l'embauche de personnels supplémentaires (directeur, contractuels pour remplacement d'arrêts maladie).
- Des remboursements d'assurance plus conséquents pour couvrir les arrêts longues maladies du personnel, inaptitudes et reclassement (4 agents).
- Une augmentation des recettes liées à l'ALSH du fait d'une amplitude d'ouverture plus grande.
- Une nouvelle Attribution de Compensation par l'EPCI suite au transfert de gestion de sa compétence Eaux Pluviales à la commune (47 675 €).
- Une augmentation de + 69 161,24 € de recettes d'impôts par rapport à 2022.
- Une reprise sensible des locations de salles.
- Le versement du budget du camping (excédents cumulés) de 305 000 €, puisque nous ne gérons plus le camping depuis janvier 2024.

CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2023



RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2023

B -Section d'investissement

INVESTISSEMENT 2023		Pour rappel 2022	Evolution 2023 / 2022
DÉPENSES	1 112 372,97 €	451 724,15 €	+ 660 648,82 €
RECETTES	846 065,34 €	1 153 847,74 €	- 307 782,40 €
RÉSULTAT N	- 266 307,13 €	702 123,59 €	- 968 430,72 €
RÉSULTAT REPORTÉ DE N-	1 556 541,02 €	854 417,43 €	+ 702 123,59 €
RESULTAT DE CLOTURE N	1 290 233,89 €	1 556 541,02 €	- 266 307,13 €

C-Budget principal, Affectation des résultats

Concernant l'exercice budgétaire de l'année 2023 du budget général de la commune, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 577 105,41 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide

- De reporter 186 767,18 € en section de fonctionnement 2024
- D'affecter le reliquat de cet excédent de fonctionnement, soit la somme de 390 338,23€ à la section d'investissement.

Quant au résultat de la section d'investissement (1 290 233,89), il est entièrement reporté sur 2024

D-Vote du budget principal 2024

La LPFP (loi de programmation des finances publiques) 2023-2027 adoptée via l'article 49.3 en décembre dernier, fixe un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales à 0,5% en dessous de l'inflation, soit un effort d'environ 16 Md€ pour les administrations publiques locales...

Le budget prévisionnel 2024 s'équilibrerait à **2 693 160,00 € en fonctionnement** soit - 5,61 % par rapport à 2023 (2 832 229,62 € / - 160 100 €)

et
4 487 451,59 € en investissement soit + 6 % par rapport à 2023 (4 228 971,90 € / + 258 479,69 €). Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes:



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT EN EUROS
Eclairage public	258 625,60
Bibliothèque	6 846,74
Manoir de la Grand' Cour	61 867,00
Mairie	55 946,96
Cantine municipale	106 266,14
Tennis club	1 009 541,41
Vestiaires Sports parking	50 000,00
Espaces verts	22 968,41
Terrains multisports	188 108,28
Bar du Manoir	588 475,54
Liaison douce la Vallée sur l'Etang	7 007,82
Aménagement Trélat	8 893,07
Aménagement Bourg	254 744,35
Écoles Maternelle	181 518,14
Écoles Elémentaire	66 530,38
Liaison douce Dombréan Dinan (section 3)	445 334,52
Acquisition de terrains	108 950,00
ALSH Taden	308 422,67
Espaces boisés	8 578,00
Etang Trélat	12 000,00
Terrains de football	25 498,54
Trélat – Sécurisation entrées agglomération	65 000,00
Sécurisation de la traversée la Grandville – Loisel	150 000,00
OAP Villeneuve	55 000,00
Voirie 2024	30 598,80
Voirie 2024	184 500,00

Ces coûts n'incluent pas les subventions accordées, qui diminuent le coût réel des investissements. Elles apparaissent dans les comptes en recettes d'investissement.

PS : Le compte-rendu du conseil du 27 mars comptant 96 pages..., ne figurent pas dans cet article les budgets annexes du clos de la Dîme et du camping, sur lequel a été versée la somme perçue par les preneurs du bail commercial. Vous pouvez retrouver tous les détails sur le site internet de la commune.



Naissances

Mariages

Décès

Le 31 octobre 2023**Leïla LARIDA FOUILLET**

2 rue du Pré d'Ahaut

Le 7 novembre 2023**Leeroy KIEDI HOLEMY**

5 La Billardais de Taden

Le 29 novembre 2023**André BRÉVAULT**

5 La Bouhourdais

Le 15 décembre 2023**Solhan CAMBIER**

11 Les Landes Basses

Le 16 décembre 2023**Élise HERVÉ**

1 La Pontais

Le 18 février 2024**Lila GAUDRON**

2 La Pénezais

1 autre enfant

(publication non autorisée par les parents)

Le 10 février 2024**Alain MOREAU****Et Claudine BOYER**

20 rue de la Grande Cocagne

Le 24 février 2024**Boris FORTHOMME****Et Sophie LEGELEUX**

3 La Rigoman

**1 autre mariage a été célébré
mais les mariés n'ont pas
souhaité une diffusion
dans le bulletin****Le 1^{er} décembre 2023****Jean CHÂTEAU**

73 Le Domaine

Le 17 décembre 2023**Huguette GROSSET Ep. HAMONIAUX**

7 La Pontais

Le 28 janvier 2024**Gisèle STAFFORD ép. NERAUX**

11 La Touche Chevrets

Le 07 avril 2024**Rosa SAMSON Vve CHOLLET**

3 Les Tailles

Le 10 avril 2024**Odette HENRY, Vve LERMINE**

4 Le Domaine

Le 24 avril 2024**Ghislaine LEMASLE Ep. DANET**

1 Les Grands Champs





Déclaration Préalable

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
construction abri de jardin +2 terrasses + carport	10 rés. de la Vallée de l'Etang	27/11/2023	Favorable avec prescriptions
Installation de 12 panneaux photovoltaïques noires mates en surimposition	21 rés. de la Vallée de l'Etang	14/11/2023	Favorable avec prescriptions
Construction d'une véranda		27/11/2023	Favorable avec prescriptions
	12 rue Loc Maria	30/11/2023	Favorable
	12 rue Loc Maria	01/12/2023	Favorable
Remplacement clôture existante	30 résidence la Grand Cour	20/12/2023	Favorable avec prescriptions
	12 rue Loc Maria	19/12/2023	Favorable
Isolation de la partie basse du pignon ouest de la maison	23 rue la Ville au Comte	22/11/2023	Favorable
Modification des façades, travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs (zone WC et SAS)	Cap Rance, route de Dinard	19/12/2023	Favorable avec prescriptions
Abattage de 7 arbres	La Granville	14/12/2023	Favorable avec prescriptions
Installation générateur photovoltaïque sur le plan de la toiture	12 rés. la Grand'Fontaine	13/12/2023	Favorable
Coupe et abattage	6 les Landes Basses	19/12/2023	Favorable avec prescriptions
Demande d'abattage d'arbres	La Grande Lande	22/12/2023	Favorable avec prescriptions
Changement de l'ensemble des menuiseries et porte de garage d'une maison d'habitation	16 hameau les Grandes Touches	19/12/2023	Favorable
Elagage d'arbres	Route de Dinard	12/03/2024	Favorable
Construction pergola non fermée	15 rés. de la Vallée de l'Etang	08/02/2024	Favorable avec prescriptions
Modifications de clôture et percement d'une fenêtre	4 rue du Noroit ZA des Alleux	15/01/2024	Favorable avec prescriptions
Changement d'une porte de garage	30 résidence la Grand Cour	20/02/2024	Favorable avec prescriptions
Construction abri de jardin	30 rés. du Moulin	08/02/2024	Favorable avec prescriptions
Installation générateur photovoltaïque	10 rés. du Bois Coudray	16/02/2024	Favorable avec prescriptions
Restauration toiture à l'identique	Belle Isle	25/03/2024	Favorable avec prescriptions
Installation de 12 panneaux photovoltaïques monocristallins	4 la Grande Allée	25/01/2024	Favorable avec prescriptions
Remplacement d'huisseries en façade	5 rés. de la Grand Cour	13/02/2024	Favorable avec prescriptions
Changement des menuiseries	5 rue des Grèves	13/02/2024	Favorable avec prescriptions
Fermeture partielle d'un préau existant	1 bis rue des Grèves	07/02/2024	Favorable avec prescriptions
Remplacement menuiseries extérieures	80 rés. le Domaine	13/02/2024	Favorable

Déclaration Préalable (suite)

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
Pose porte-fenêtre en remplacement d'une fenêtre	41 rue Loc Maria	14/02/2024	Favorable
Aménagement grenier en 3 pièces d'habitation, création escalier, 2 vélux et 1 fenêtre en mansarde	2 la Mare Richard	04/03/2024	Favorable
Changement de destination bâtiment adm. EREA - La Genetais	La Genetais Esp. Beauregard	29/02/2024	Favorable
Changement de l'intégralité des menuiseries, modifications d'ouvertures	3 le Petit Bois Mené	29/03/2024	Favorable
Changement fenêtres, baies vitrées, porte garage + vélux	3 rue de la Rabine	04/03/2024	Favorable
Création d'une isolation extérieure	12 rue Loc Maria	07/03/2024	Favorable
Fermeture appentis	3 la Méreille	25/04/2024	Favorable
Ouverture d'un mur porteur pour création d'une baie vitrée sur façade extérieure	5 le Domaine	28/03/2024	Favorable
Installation de 10 panneaux photovoltaïques en surimposition à la toiture EST	39 rue du Pré d'Ahaut	08/04/2024	Favorable
Remplacement d'une fenêtre et d'une porte de service	40 rue Loc Maria	08/04/2024	Favorable
Remplacement des ouvertures	73 rés. le Domaine	11/04/2024	Favorable
Modification de la toiture	8 rue Guerault	22/04/2024	Favorable avec prescriptions

Permis d'aménager

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
Mise à jour du plan état actuel, du plan de composition et plans travaux, modification règlement	Rue de la Robardais	09/01/2024	Favorable avec prescriptions
Création d'un lotissement constitué de 4 lots libres et de 3 macro lots composés de collectifs	Rue Guérault	02/01/2024	Favorable avec prescriptions

Permis de construire

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
Démolition partielle d'un appentis + extension emprise au sol + nouvelle toiture + pose velux	17 Imp. Le Portail 22100 Taden	13/11/2023	Favorable avec prescriptions
Construction d'une maison d'habitation	Rue Guérault	08/01/2024	Favorable avec prescriptions
Ajout de 2 menuiseries en aluminium sur le pignon Ouest de la façade existante	5 rue des Marières	29/11/2023	Favorable avec prescriptions
Implantation de cellules commerciales	La Pâquenais	05/02/2024	Favorable avec prescriptions
Extension de la zone laboratoires, mise en place d'une chambre froide, réaménagt surf. vente Interm	Rue du Bois Didais Route de Dinard	19/03/2024	Favorable avec prescriptions



Permis de construire (suite)

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
Construction cellules artisanales, modification des façades, augmentation surface plancher	Rue de la Tramontane ZA des Alleux	21/12/2023	Favorable avec prescriptions
Construction de 12 logements semi-collectifs à niveaux R+2	Rue de la Robardais	02/01/2024	Favorable avec prescriptions
Rénovation de différents bâtiments	4 La Jossais	29/01/2024	Favorable avec prescriptions
Construction d'un bâtiment d'activités et démolition d'un bâtiment existant	6 Rue du Zef - ZA des Alleux	06/11/2023	Favorable avec prescriptions
Construction d'un bâtiment tertiaire	Rue de la Tramontane	01/12/2023	Favorable avec prescriptions
L'extension de la maison existante et construction de 2 maisons neuves.	2 Le Courtile de Beauregard	22/12/2023	Favorable avec prescriptions
Construction d'un bâtiment traiteur	Rue de la Tramontane	23/11/2023	Favorable avec prescriptions
Modification de l'implantation de la piscine	2 pas. des Grèves	08/12/2023	Favorable avec prescriptions
Construction d'un hangar agricole de stockage ouvert	Saint-Valay	13/02/2024	Favorable avec prescriptions
Construction d'une maison individuelle	17 rés. la Grand'Fontaine - Lot 25	14/11/2023	Favorable avec prescriptions
	Route de Ploubalay ZA des Alleux	26/01/2024	Favorable avec prescriptions
Extension du tennis club afin de créer une halle de padel close et couverte	2 rue de la Robardais	26/03/2024	Favorable avec prescriptions
Construction d'un carport	22 Le Portail	21/03/2024	Favorable
Changement de destination avec modification des ouvertures et extension	1 Le Petit Paris	11/04/2024	Favorable

Travaux du bar

Fermeture d'octobre 2024 à mars 2025

→ Petit retour en arrière ...

Un article paru en novembre 2011 dans le bulletin municipal retraçait l'histoire de l'ancienne mairie. Construite en 1924, elle était pour l'époque, jugée très fonctionnelle : une salle destinée aux réunions et aux mariages (actuelle salle du bar) une salle des archives adjacente (actuelle cuisine) et le bureau de la secrétaire de mairie. A noter dans l'adjudication : « les gros murs seront faits avec la pierre provenant de la démolition des murs du vieux cimetière (transféré en 1913 sur son emplacement actuel). A cet effet, l'entrepreneur pourra démolir gratuitement les murs dans les parties qui lui seront indiquées. Mais dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment de pierre pour exécuter toute la construction, la pierre de démolition ne pourra être employée que dans les parties non apparentes, tous

les parements extérieurs devront être dans ce cas faits avec des moellons neufs ».

En 1930, sont construits l'enclos en pierres et un portail en fer. En 1987, la mairie est désertée au profit du bâtiment actuel. Après avoir abrité la bibliothèque municipale, l'ancienne mairie est transformée en commerce. Au travers du vote du budget 2021, les élus réaffirment leur souhait de voir évoluer le bar du Manoir. Dans une logique de dynamisation de la vie du bourg, ils souhaitent étudier les possibilités de son extension, tout en intégrant les problématiques de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Un concours d'architectes est lancé et c'est l'agence PI ARCHITECTURE, basée à St Jacut de la Mer qui est retenue.

→ Le temps passe...

Des échanges ont lieu entre les élus, la propriétaire du fonds de commerce et le maître d'œuvre de cette opération (PI ARCHITECTURE).

L'estimatif global des travaux (extension et réhabilitation de l'existant) s'élevait initialement à 294 000 € HT, auquel s'ajoutaient les frais d'honoraires (27 000 €), études diverses (5 000 €) et imprévus (10 000 €) soit un total prévisionnel de 335 460 € HT.

Une consultation pour les travaux se déroule du 09 août au 29 septembre 2023 mais est déclarée sans suite, pour insuffisance voire absence de candidature sur de nombreux lots, en particulier sur des lots majeurs.

Le cabinet PI ARCHITECTURE, retravaille le dossier et produit :

- Un estimatif par lot chiffrant le coût total des travaux à 340 000 € HT, soit une augmentation significative...
- Un calendrier précis du déroulé des travaux (inoccupation des locaux d'octobre 2024 à mars 2025)

En termes de recettes, la DETR est allouée à hauteur de 94 500 € et un soutien du conseil départemental est envisageable tout comme un fonds de concours de l'agglomération. Un autofinancement de 52% pourrait ainsi être envisagé soit environ 213 000 €.

→ Indemnisation pour perte d'exploitation

Le calendrier des travaux prévoit la fermeture temporaire, et malheureusement inévitable, du bar entre le 1^{er} octobre 2024 et le 15 mars 2025 soit 6 mois, période pendant laquelle le site doit être totalement inoccupé.

Du nouveau au Camping de la Hallerais

2022 : Abandon de la gestion du camping en régie municipale

En 2022, la commune mandate le cabinet « HPA consult'in », spécialisé en hôtellerie de plein air, pour la réalisation d'un audit de gestion du camping municipal « La Hallerais ». Si les élus reconnaissent que cet établissement a grandement contribué, depuis 50 ans, au développement de la commune, ils notent également qu'il a besoin d'être réadapté aux nouveaux usages et attentes des touristes, ce qui implique de très coûteux investissements et une expertise de gestion spécifique.

Cet audit, mené tout au long de l'année 2022,

Le Cabinet HERY, expert près la Cour d'Appel de Rennes, a été mandaté par la commune pour évaluer le chiffre d'affaires de l'établissement sur la base des éléments communiqués par l'ancien gestionnaire et l'indemnité compensatoire pour perte de chiffre d'affaires envisageable.

Après échange avec la propriétaire du fonds de commerce et locataire des murs commerciaux, un accord est trouvé pour :

- une exonération de loyer durant cette période d'inoccupation ; charge à l'occupant de trouver un logement temporaire.
- le versement d'une indemnité journalière pour perte d'exploitation de 142 €, durant toute la durée des travaux nécessitant que le site soit totalement inoccupé.

Madame Le Maire, mandatée par le conseil municipal, signe le protocole d'accord amiable transactionnel avec la gestionnaire du bar du Manoir, protocole contractualisant les engagements des deux parties.



Projection de l'état futur du bar en avril 2025

associe de façon transversale et transparente élus, responsables de services et agents et lors de sa séance du **21 décembre 2022** le conseil municipal décide que le camping de «La Hallerais» fonctionnera selon une gestion privée dès que possible.

Comme il convient de réorganiser le service municipal dédié au camping municipal sur la phase de transition entre la gestion en régie publique directe actuelle et la gestion privée future, le Conseil Municipal décide de recruter un directeur de camping pour une année.

2023 est donc une année de transition, pendant laquelle la municipalité continue de travailler, aidée du cabinet « HPA consult'in », du cabinet d'avocats DUPHIL-PRUVOST et du Centre de gestion des Côtes d'Armor (CDG 22), sur le volet Ressources Humaines. Sont étudiés tous les avantages et contraintes des 3 modes de gestion envisageables dès le 1er janvier 2024 :

- 1. La délégation de service public (DSP)
- 2. Le bail commercial
- 3. La vente

Par délibération du 26 avril 2023, le conseil municipal choisit le bail commercial par 9 voix pour, 2 voix pour la DSP et 7 abstentions.

- Le 19 septembre 2023, ont lieu les entretiens des candidats à la reprise du bail et c'est le groupe de Messieurs Jonquet, Lucas et Pajot qui est retenu du fait:
- d'un véritable projet de vie (reconversion professionnelle avec installation sur site de Messieurs Jonquet et Lucas)
- de l'association avec les frères Pajot, déjà propriétaires de camping et donc aguerris,
- d'un projet très détaillé et pensé avec des plans clairement matérialisés,
- de la meilleure offre tant technique que financière,
- d'investissements très importants,
- de la reprise du personnel par le biais d'un détachement d'office, dans les conditions fixées par la commune.

Conditions de reprise du bail

La SAS « Camping de la Hallerais » a repris le camping le 1^{er} janvier 2024 sous les conditions suivantes :

- Un droit d'entrée de 1 907 835 € HT soit 2 289 000 € TTC.
- Un loyer annuel composé d'une part fixe de 100 000 € et d'une part variable puisqu'à partir de la 4 ^{ème} année, le loyer intégrera 2% du chiffre d'affaires en sus de la part fixe .



Signature officielle du bail le 19 Février 2024

Depuis le 1^{er} janvier, un travail phénoménal a déjà été réalisé:

- Installation de 28 mobil-homes neufs (de 1 à 3 chambres), de 2 tentes baroudeurs et de 4 sanitaires privatifs,
- Plafonds sanitaires refaits,
- Aménagement d'une nouvelle salle de sport et d'un snack bar,
- Réaménagement de l'accueil,
- Création de la mini ferme,
- Beaucoup de nouvelles plantations et ...dépôt du permis de construire de la nouvelle piscine couverte qui devrait voir le jour en 2025.



Un bâtiment dédié à l'ALSH en projet

Après 3 ans d'exploitation il s'avère que l'ALSH communal fonctionne très bien et a trouvé aujourd'hui un « rythme de croisière » correspondant à la fois aux attentes des élus, des usagers et des agents.

Toutefois la problématique de partage des locaux (maternelle/garderie/ALSH) sur le site de l'école du Moulin (Bourg de Taden) peut poser quelques problématiques intrinsèques à toute cohabitation: partage et entretien des locaux, besoins futurs de l'école en salles etc...

Aussi la commune envisage-t-elle aujourd'hui de créer un local dédié spécifiquement à l'ALSH.

Afin de porter cette réflexion, la commune a décidé de créer un comité de pilotage (COPIL) interne associant agents et élus dans un premier temps et l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22 / émanation du Département) a assisté la commune en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. Une des missions de l'ADAC 22 consistait à élaborer un cahier des charges précis, en fonction des diverses problématiques (fonctionnalités, règles d'urbanisme, exigences réglementaires en matière de petite enfance ...), permettant de nommer un maître d'œuvre pour la conduite de cette opération.

Les premières réflexions du COPIL avaient vocation à identifier des sites potentiels pouvant accueillir ce futur ALSH en tenant compte :

- De l'étendue de la commune et de sa « tri polarité » : Bourg de Taden, Bourg de Trélat, Quartier du « Domaine »
- Des besoins fonctionnels en termes de superficie : environ 200m² de bâti pour les activités intérieures et 800m² de non bâti pour les activités extérieures.
- Des normes en termes d'aménagement des locaux
- Des tableaux de surface préconisés
- Des règles nationales

A l'issue des échanges, 3 sites avaient été pré-identifiés. Finalement c'est la parcelle D 2050, rue du manoir qui a été choisie pour plusieurs raisons : terrain propice à l'accueil, pas de stationnement spécifique nécessaire (parking mairie), proximité avec les équipements sportifs et la vie du centre bourg, arrêt de bus dinamo.



Le COPIL a ensuite étudié la faisabilité du projet avec l'appui des partenaires institutionnels :

- CAF : conventionnement, respect des normes, aides financières
- Département : respect des normes, aides financières
- PMI : respect des normes, aides financières
- Services de l'Etat (DDJS) : respect des normes
- Agglomération : ORT, problématique petite enfance et transport
- Région : problématique petite enfance et transport, aides financières

Il est apparu lors de ces échanges élargis que ce site pourrait être mutualisé pour optimiser davantage son usage ; le Département pourrait être un partenaire majeur en la matière (accueil PMI, assistance sociale, Relais parents ...)



LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION EST AUJOURD'HUI LE SUIVANT :

DÉPENSES		RECETTES		
Type de dépense	Montant (en €)	Financeur	Montant (en €)	Taux
Construction	1 610 000,00	Région - Bien vivre partout en Bretagne	120 000,00	5,27 %
Espaces extérieurs	90 000,00	Etat - CAF	100 000,00	4,39 %
VRD	80 000,00	Etat - DETR/DSIL	500 000,00	21,97 %
Honoraires Maîtrise d'œuvre (MOE)	230 000,00	Département	100 000,00	4,39 %
Etudes complémentaires	10 000,00	Dinan Agglomération fonds de concours intercommunal	60 000,00	2,63 %
Coordination sécurité / Contrôle technique	26 000,00	Autofinancement	1 296 000,00	56,94 %
Aléas / révisions	200 000,00	Emprunt (CAF)	100 000,00	4,39 %
Dommage ouvrage	30 000,00			
TOTAL dépenses	2 276 000,00 €	TOTAL recettes	2 276 000,00 €	100,00

Financement acquis

Afin de pouvoir engager cette opération, il est prévu de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure d'un concours restreint d'architectes et un jury doit être constitué en vue de donner son avis sur les dossiers de candidature et sur les projets qui seront remis par les candidats. Conformément aux dispositions du code de la commande publique, ce jury devra être composé par les membres élus de

la commission d'appel d'offres et un tiers au moins de personnes disposant de la même qualification ou d'une qualification équivalente à celle qui sera exigée des candidats pour participer au concours (2 personnes). Il est prévu à cet effet de solliciter les Bâtiments de France et l'Ordre des Architectes pour la désignation des personnes qualifiées en matière d'architecture.

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVES		MEMBRES À VOIX CONSULTATIVES	
Nombre	Fonction	Nombre	Fonction
1	Président de la CAO	1	Référente extrascolaire municipale / responsable ALSH
3	Membres de la CAO	1	Responsable des services techniques municipaux
1	Un architecte des Bâtiments de France	1	Directeur Général des Services
1	Un architecte nommé par l'Ordre des Architectes		

Parmi les candidats qui auront remis des prestations conformes au règlement du concours, 3 seront sélectionnés pour présenter leur travail devant le jury. Ils bénéficieront d'une prime afin de les indemniser du travail effectué et de leurs esquisses. Cette prime s'élève à 8 500 € HT. Concernant le lauréat, le montant de la prime sera déduit de ses honoraires.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Choix d'un architecte en **octobre 2024**
- Début des travaux : **septembre 2025**
- Livraison : **septembre 2026 / janvier 2027**

Voilà donc un beau projet qui va bien occuper la municipalité et les services... !

Étang de Trélat

Arrachage des végétaux

Le 22 mars dernier, on a pu constater une certaine effervescence aux abords de l'étang de Trélat.

En effet, l'arrivée d'un engin amphibie atypique a aiguisé la curiosité des riverains et badauds se trouvant dans le secteur.



Cela faisait plusieurs mois que la municipalité était à la recherche d'une solution pérenne pour nettoyer le plan d'eau qui se trouvait de plus en plus envahi par les algues et herbes en tout genre. Face à cette situation mettant en péril l'activité pêche de loisir et pouvant aboutir à terme à une eutrophisation de l'étang, les services techniques ont proposé aux élus de solliciter la société « Services environnement Naturalis » afin de planifier une première intervention d'arrachage des herbes et algues envahissantes.



Aux dires des personnes présentes, le ballet de la machine amphibie sur le plan d'eau lors de l'opération de fau cardage aura été un spectacle peu commun. De plus, cette prestation attendue depuis plusieurs mois aura aussi eu le mérite de permettre aux habitants de se rencontrer

et d'échanger sur les diverses opérations de valorisation de l'étang engagées par la municipalité. Espérons que cela redonne envie aux pêcheurs de revenir taquiner la truite lors des prochaines pêches.

Après cette première étape, les services techniques se préparent déjà à programmer d'autres interventions, le milieu riche en nitrates et les températures clémentes étant un terreau propice à la réapparition des algues comme la myriophylle à épis. En attendant, il est permis à tous de ressortir les gaules.



LE 8 MAI



Cérémonie marquant le 75^e anniversaire du 8 mai 1945, en présence de représentants des anciens combattants, de Tadennais et d'élus de la commune.

LA BIBLIOTHÈQUE ET LE RÉSEAU LIRICI



Depuis le 22 Novembre 2023, la bibliothèque de Taden a intégré le réseau LIRICI. Ce réseau regroupe 32 bibliothèques sur Dinan Agglomération. La carte unique et gratuite permet d'emprunter dans toutes les bibliothèques. Elle donne accès au site internet pour consulter toutes les informations pratiques et suivre l'actualité des bibliothèques. Il est également possible de réserver des livres en ligne.



Les 5 bénévoles, dynamiques et volontaires, ont dû se former au nouveau logiciel après un long travail de tri, de catalogage et d'aménagement des locaux.

L'espace dédié aux enfants a été quelque peu modifié. Un coin lecture avec banquettes et poufs permet ainsi de passer un agréable moment. Le jardin d'enfants et le centre de loisirs fréquentent régulièrement la bibliothèque. Ce lieu est à découvrir et nous espérons y voir de très nombreux bambins et adolescents.



Quant à nos lecteurs, adultes, ils ne sont pas oubliés et tous les trimestres nous achetons les nouveautés en tenant compte des préférences et des demandes si possible.

Horaires

Lundi : 16h-18h - Mercredi 16h-18h - Jeudi : 10h-12h

Contacts : 1, Place de l'église - 22100 Taden.
Accès par la cour du Manoir

Téléphone : 09 82 81 46 56

courriel : bibliotheque@taden.fr

AGENDA DES MANIFESTATIONS

JUIN

9 juin

Thé dansant – Club de l’Amitié
MTL, Trélat

14 juin

Fête des Ecoles – Amicale Laïque
École de Trélat

du 15 juin au 15 septembre

L’Art au Manoir

Manoir de la Grand’Cour

15 juin

Bal Disco – Taden Evènements
Cour du Manoir

22 juin

Journée Foot – Taden Sporting Club
Terrain de Trélat

22 juin

Balade chantée sur les bords de Rance
La Note Buissonnière
Départ de la salle Neuville

29 juin

Assemblée générale
Bowling Club de la Rance
Salle Neuville

JUILLET

7 juillet

Vide- grenier - Taden Evènements
Taden bourg

AOÛT

18 août

Vide- grenier - Taden Evènements
Taden bourg

28 août

Repas – Club de l’Amitié
Salle Neuville

SEPTEMBRE

7 et 8 septembre

Tournoi de Foot des Jeunes
Taden Sporting Club
Terrain de Trélat

9 septembre

Assemblée Générale
Amicale Laïque des Ecoles
Salle Frémur, Trélat

OCTOBRE

8 octobre

Loto - Club de l’Amitié
Salle Neuville

13 octobre

Thé dansant - Club de l’Amitié
MTL, Trélat

16 octobre

Repas - Entrez Dans La Danse
MTL, Trélat

20 octobre

« Vide ta chambre »
Vide- grenier pour les jeunes
Taden Evènements
MTL, Trélat

NOVEMBRE

10 novembre

Repas des Ainés - CCAS
MTL, Trélat

16 novembre

Repas – Taden Sporting Club
MTL, Trélat

17 novembre

Assemblée Générale / Repas
Les copains à bord
Salle Frémur, Trélat

24 novembre

Thé dansant – Club de l’Amitié
MTL, Trélat

DÉCEMBRE

4 décembre

Pot – Entrez dans la danse
MTL, Trélat

7 décembre

Repas – Club de l’Amitié
MTL, Trélat

9 décembre

Concours de belote – Club de l’Amitié
MTL, Trélat

13 décembre

Arbre de Noël - Amicale Laïques
des Ecoles
MTL, Trélat

18 décembre

Goûter de l’École de Foot
Taden Sporting Club
Salle Neuville



La précarité menstruelle , c'est quoi ?

Concrètement, cela signifie que, pour des raisons économiques, près de 4 millions de femmes et jeunes filles ont eu des difficultés, en France, en 2023, à se fournir en protections périodiques, et donc à vivre dignement leurs règles.

L'évolution de ce chiffre est plus que jamais alarmante, la précarité menstruelle gagne du terrain et ce sont les jeunes qui se retrouvent en première ligne. Ainsi, près d'une jeune Française sur 2 (44% des françaises menstruées interrogées de 18 à 24 ans) connaît des difficultés à se fournir en protections. Parmi elles, 330 000 jeunes femmes n'ont régulièrement pas accès aux protections périodiques dont elles ont besoin.

Ce qui est d'autant plus inquiétant c'est que notre enquête révèle également que 1,2M de personnes déclarent qu'avec le coût de la vie qui ne cesse d'augmenter, elles craignent de se retrouver dans cette situation au cours des 12 prochains mois. *

Suite au constat alarmant de ces chiffres et aussi pour aider à lever le tabou autour ce sujet :

Le CCAS de la mairie de Taden a organisé une collecte de protections périodiques le samedi 9 mars à l' Intermarché de Taden

Grâce à la générosité des clients/donateurs, nous avons pu collecter plus de **7000 protections** en tout. Nos valeureuses bénévoles ont pu discuter avec eux et expliquer les raisons de la collecte, ce qui a donné lieu à des échanges très intéressants.

Le fruit de la collecte a ensuite été livré à l'Espace Femme de Steredenn Dinan

Merci à toutes les bénévoles et les généreux clients et clientes pour le succès de cette première collecte à Taden.

* « reglelementaires.com »

Le repas des aînés

PENSEZ À RÉSERVER VOTRE JOURNÉE DU 10 NOVEMBRE 2024

Le CCAS de la commune de TADEN a le plaisir de convier ses ainés de 70 ans et plus au repas festif qui aura lieu le :

Dimanche 10 novembre 2024 à la salle MTL

Le repas sera préparé et servi par la Boutique d'Armor et Ann Laora assurera l'animation

***Les invitations vous seront envoyées ultérieurement,
n'hésitez pas à nous contacter en cas d'oubli***

10^{ème} anniversaire de L'Art au Manoir

ORGANISATEUR COLLECTIF ARTNITHORYNQUE

Quand et où ? Du 15 juin au 15 septembre au Manoir de la Grand'Cour à Taden. Visite libre et gratuite (plus d'informations sur le flyer distribué avec le bulletin)



JMAM et Jean-Pierre Pichereau

Nous sommes heureux et fiers de fêter cette année le dixième anniversaire de l'Art au Manoir, évènement artistique reconnu désormais dans toute la région Bretagne.

Le collectif, regroupement d'artistes professionnels, nous propose des œuvres d'univers créatifs différents et aussi des installations incroyables, conçues spécialement pour le lieu. La symbiose entre Patrimoine architectural et Art, genèse du projet, y est parfaite et attire de plus en plus de monde : touristes, visiteurs locaux et habitués qui ne ratent aucune exposition.



Sébastien Gandalini

Journées européennes du Patrimoine

LE DIMANCHE 22 SEPTEMBRE :

Le manoir et l'église seront ouverts de 9h à midi et de 14h à 18h et des visites guidées auront lieu à 10h, 14h et 16h (Manoir) et à 11h, 15h et 17h (Eglise Saint Pierre).

Le 22 septembre, les Tadennais pourront visionner un film tourné par Ronan Grassat, de 2014 à 2017, lors des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre. Ce film, riche en interviews des artisans d'art qui y ont travaillé, nous replongera dans cette rénovation emblématique.



A la découverte des oiseaux de l'Etang de Trélat



**Quand ? : Septembre 2024
(La date sera précisée ultérieurement)**

Un repérage avec la LPO35 a permis d'identifier de nombreuses espèces d'oiseaux qui nous entourent. Certains d'entre eux ont des chants facilement reconnaissables avec un peu d'entraînement...



Troglodyte mignon



Fauvette tête noire

Apprenez à vous familiariser avec six espèces grâce aux modules « nichoirs ». Chaque module « nichoir » est relié à une pédale au sol. En l'actionnant, vous déclencherez la diffusion des chants d'oiseaux dans l'écouteur.

Tendez bien l'oreille et ayez une écoute attentive, cela vous permettra peut-être d'en reconnaître par la suite...

Du 26 octobre au 9 novembre Exposition « Sculpteurs Bretagne » au Manoir



(ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE)

« *Sculpteurs Bretagne* » est une association créée il y a 35 ans et qui compte plus de 70 membres.

Par sa structure et ses actions dirigées par des bénévoles, elle est l'une des plus importantes en Europe. Ses membres sont présents dans des salons collectifs régionaux, nationaux et à l'étranger. *L'Art au Manoir* qui entame sa dixième année vient démontrer l'intérêt du public pour l'Art au service du patrimoine ...

C'est donc tout naturellement que *Sculpteurs Bretagne*, qui organise plusieurs expositions réparties sur les 5 départements (Bretagne et Loire Atlantique), a pensé à Taden pour 2024 »



La vie dans nos écoles

Comme chaque année , l'équipe enseignante s'investit pour que les enfants bénéficient de projets motivants .

A l'école des Forges :

- Course contre la faim le 17 mai
- Un séjour de 2 jours et une nuit à l'auberge de St Malo le 27 et 28 mai .
- 2 séquences « vélos » et une sortie le 14 juin
- Les petites cartes postales sont de retour le 13 juin
- Un atelier danse le 23 juin
- Un atelier d'art plastique
- Concours pour la citoyenneté , concours pour les écoles fleuries .
- La fête des mots familiers a été reconduite avec la participation de la mairie .

Beaucoup d'autres projets sont encore en cours.



A l'école Du Moulin :

Les projets continuent sur les thèmes des émotions , de l'environnement et des plantations (les semis dans les jardinières du petit jardin).

Au mois de juin, les enfants bénéficieront de séances à la piscine 2 fois par semaine .

Une sortie est prévue à St Briac pour la découverte de la faune et de la flore .

Inscriptions à l'école maternelle des enfants nés en 2021 et à l'école élémentaire des nouveaux arrivants.

Pour inscrire votre/vos enfant(s), vous pouvez vous rendre sur le site internet de la ville de Taden (www.taden.fr) et cliquer sur le lien du PORTAIL FAMILLES.

Une fois l'état civil de votre enfant renseigné, la mairie pourra valider et inscrire vos enfants sur le site de l'Education Nationale . Ensuite il vous faudra vous manifester auprès de la directrice de l'école maternelle et/ou du directeur de l'école élémentaire afin que vos enfants soient pris en compte dans l'effectif et permettre ainsi aux équipes pédagogiques de leur réservé le meilleur accueil.

Importance de l'utilisation du Portail Familles

Chers parents d'élèves

En cette période où la communication entre l'école et les familles est essentielle, nous tenons à attirer votre attention sur l'utilisation du Portail Familles, un outil précieux pour le suivi périscolaire de vos enfants.

Tous les parents ont activé et utilisé le portail Familles. Nous constatons tout de même que plusieurs parents ne cochent pas souvent ou pas du tout les cases « cantine » et « garderie ».

Nous vous rappelons combien cet outil peut être bénéfique pour vous et pour le suivi de vos enfants. Il vous permet de communiquer directement avec la mairie, les agents de la cantine et la garderie. Il assure la pleine sécurité de vos enfants en ayant le nombre juste d'encadrants par rapport à l'effectif. Il permet de préparer un certain nombre de repas afin d'éviter le gaspillage ou une quantité

insuffisante de nourriture.

Les prochaines années scolaires, vous n'aurez plus à importer tous les documents demandés sauf l'assurance, le RIB et le mandat SEPA en cas de changement de banque et/ou de coefficient familial. Votre implication est importante pour la gestion administrative, afin de réaliser au mieux une facturation correcte et ainsi éviter des erreurs.

En cas d'absence pour maladie, vous devez fournir un certificat médical ou écrire un mot, c'est IMPÉRATIF. Nous vous rappelons aussi qu'il y a, sur le portail, un règlement pour le périscolaire (à lire ou relire) Si vous rencontrez des difficultés, si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à contacter la mairie, nous sommes là pour vous aider.

Merci de votre compréhension et de votre entière coopération.



La cantine valorise les produits locaux !

Tableau Statistique et Infos Cuisine Centrale ANNEE 2023

Budget alimentation HT pour l'année 2023	
Nombre de repas servis : Ecole Maternelle du Moulin	6798
Ecole Elémentaire des Forges	13543
Adultes (agents, enseignants, invités)	1790
Goûters Ecole Maternelle du Moulin (GARDERIE)	3388
Goûters Ecole Elémentaire des Forges (GARDERIE)	3949
Prix de revient de matière première alimentaire	
Liste des Fournisseurs	
VIANDE FRAICHE, CHARCUTERIE :	PAIN : Foumil de Valentine ; SVB ; Volfrance ; Bœuf bio de MR GOUPIL Rémi ; La ferme des Paumerais
CREMERIES, FROMAGES PRODUITS LAITIERS :	Sovéfrais ; Crèmerie de la Rance
FRUITS LEGUMES :	Les Fruits des Bois, Distrimalo ;
POISSON FRAIS :	Distrimalo
SURGELE :	A2S (bio)
EPICERIE :	PRO A PRO (bio)
GALETTES CREPES :	Bertel (BIO)
PATES FRAICHES :	KIMO KIMO (bio)
Fournisseurs qui peuvent nous fournir en bio	12 sur 14
Part du Local : nombre de fournisseurs	11 sur 14
Fournisseurs Local et Bio	REMI GOUPIL ; CREMERIE DE PLOUER SUR RANCE ; LES FRUITS DES BOIS ; BERTEL. FOURNIL DE VALENTINE ; DISTRIMALO ; SOVEFRAIS ; LA FERME DES PAUMERAIS ; VOLFRANCE. SVB, KIMO KIMO
	27% de bio et 33 % local hors bio donc un totale de 60 % La loi Egalim nous oblige à atteindre 20% de bio et 50% de local + bio

La loi Egalim nous oblige à atteindre 20 % de bio et 50 % de local +bio. Au regard des chiffres présentés ci-dessus, l'objectif est atteint !

La cantine est, en outre, engagée dans une démarche drastique « anti gaspillage » .

Comme tous les acteurs de la restauration, la cuisine centrale a été touchée par l'augmentation du prix des denrées alimentaires. Néanmoins, la municipalité a souhaité ne pas changer le prix du plateau repas et conserver le même niveau d'aides...

Nos garderies

Afin d'équilibrer nos effectifs, il vous est demandé que les enfants inscrits dans une des garderies sur le Portail Familles, restent dans cette garderie, et ce, surtout le soir, certains élèves changeant encore régulièrement .

LES GARDERIES EN CHIFFRES :

- 15 enfants environ fréquentent l'école du Moulin le matin et 35 enfants le soir.
- 12 enfants environ fréquentent le matin l'école des Forges et 35 enfants le soir.

Il y a régulièrement des pics de fréquentation, c'est pour cela que nous vous rappelons qu'il

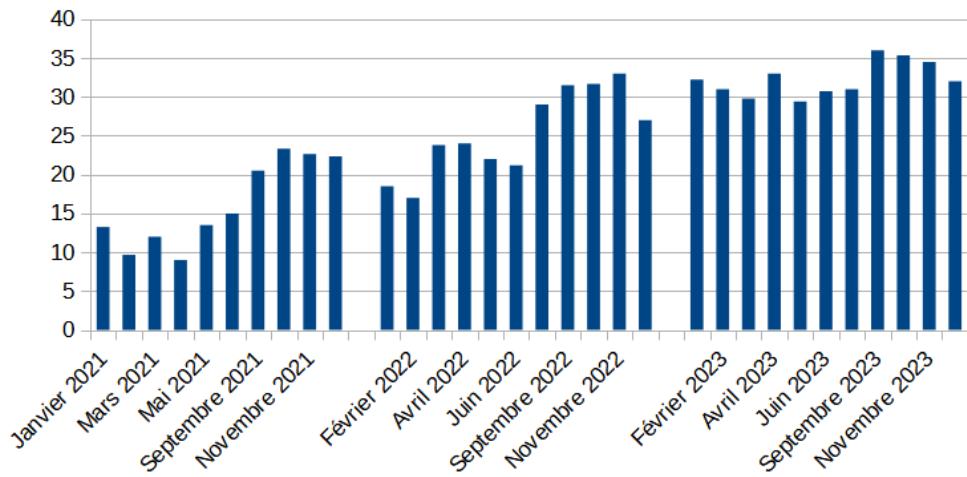
est préférable de cocher les cases sur le Portail Familles. Cela permet de prévoir à l'avance le meilleur encadrement possible et ainsi de garantir la sécurité de vos enfants .

Pour le carnaval, une fête était organisée pour les deux garderies. Enfants et agents se sont bien amusés. Ils se sont déguisés et ont passé une très bonne soirée.

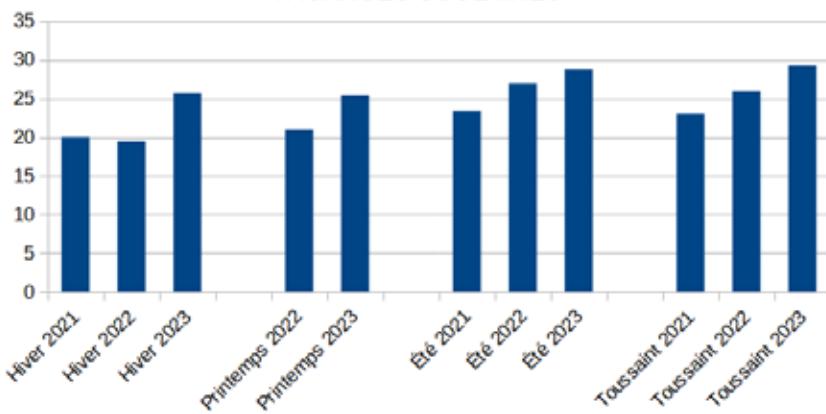
S'agissant du transport scolaire, une liaison par car est assurée entre nos deux écoles le matin et le soir avec le passage dans différents quartiers de la commune. L'effectif est de 50 élèves transportés matin et soir.

Évolution de la fréquentation à l'ALSH entre 2021 et 2023

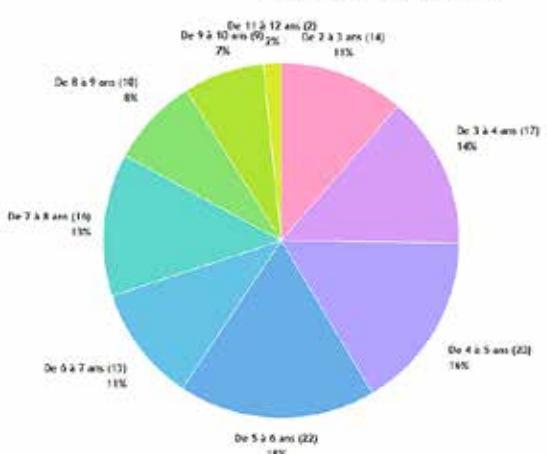
Mercredis



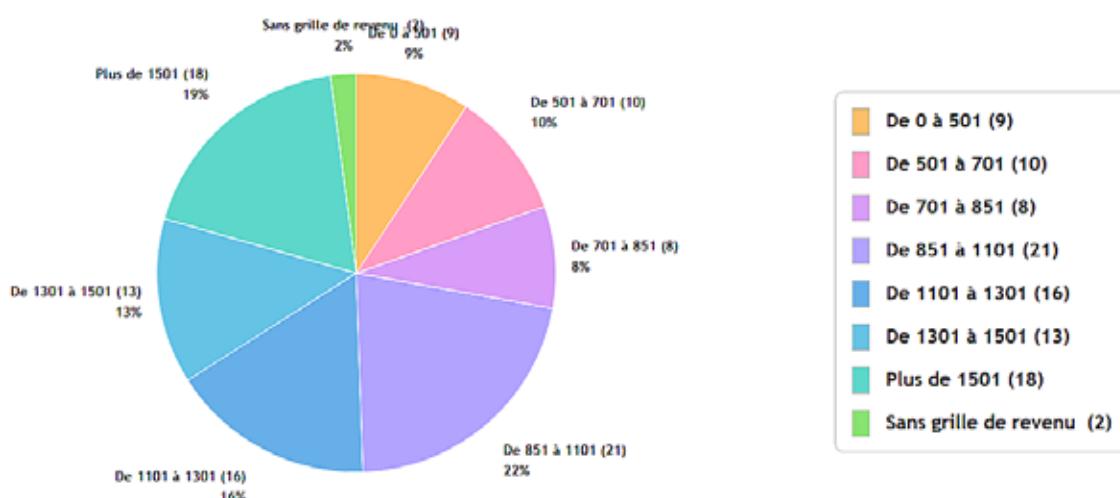
VACANCES SCOLAIRES



Répartition des enfants



Répartitions des familles selon le quotient familial



Sortie à Gulli Parc le mercredi 28 février 2024, pendant les vacances d'hiver

**30 enfants accompagnés de 5 animateurs ravis
de leur journée passée au Gulli Parc de Mélesse, Cap Malo.**

Au programme : Toboggan, Piscine à boules, Structures à grimper, Ecran tactile géant, Foot en salle...



Les Mercredis presque Parfaits

Pendant 5 mercredis de janvier-février 2024, nous avions comme thème « Les Mercredis presque Parfaits ».

Chaque mercredi était sur un pays/une région : USA / Bretagne / Italie / Chine / Grande-Bretagne



Les enfants étaient répartis en 3 groupes d'âges mélangés :

- 1 groupe « Cuisine » qui préparait les gâteaux pour le goûter : Brookie / Petites Galettes Bretonnes / Pizzas sucrées / Nems sucrés / Crumble



- 1 groupe « Animation » qui préparait une danse pour le goûter



- 1 groupe « Décoration » qui préparait des sets de tables, pailles et marque-places pour le goûter



Ludothèque itinérante "Si on jouait ?"

Virginie Bigué, créatrice de cette ludothèque itinérante, est venue présenter aux enfants différents jeux de société.

Petits et grands ont apprécié découvrir ces nouveaux jeux : Little Coopération / Karuba / Concept / Ramasse Trésor / Hop Hop Hop / Alerte disparition / Cardline / Le Roi du Sommeil / Athletic Games / Baobab / Skyjo



Sur Taden



Enfants sur la nouvelle structure de Jeux

Labyrinthe en Kapla lors d'un grand jeu autour du Labyrinthe du Minotaure



Décorations de Noël pour le Hall de la Mairie

14ÈME ÉDITION DE L'OPEN GUINDÉ

L'open Guindé 2024

en chiffres :

- 5000 entrées sur la phase finale et festive
- 75 bénévoles adultes
- 25 bénévoles ramasseurs de balles
- 120 partenaires privés
- 375 joueurs et joueuses amateurs inscrits sur la phase qualificative
- 3 stars du tennis sur la phase finale : Jo-Wilfried Tsonga (vainqueur en +35 ans), Benoit Paire (finaliste du tournoi principal) et Mansour Bahrami (double exhibition avec Marc Gicquel, Stéphanie Foretz et Xavier Reynaud)
- 2 lauréats membres du Top 100 français : Irina Ramialison (N°20 FFT) et Thomas Deschamps (N°94 FFT)
- Cette année, nouveauté : **1ère édition de l'Open des Collégiens** : 196 jeunes de 4e et 3e issus des collèges de Broussais (Dinan), Les Cordeliers (Dinan), Saint-Stanislas (Plouër) et Chateaubriand (Plancoët) ont participé aux qualifications dans les collèges pour disputer la phase finale à Taden, sur le Court Yannick-Noah
- 6 soirs de concerts : Cali, Manau, La Petite Culotte, Hélie Mitchell, Johnny Mirador, Yepper, Fest Noise, Tallou, Fireflies Swing Orchestra
- 200 références dans la presse nationale, régionale ou locale

L'Open Guindé est le 12^e tournoi le plus suivi de France sur les réseaux sociaux (le N°1 étant Roland-Garros)

Alors rendez-vous en 2025 !



LE BOWLING CLUB DE LA RANCE DINAN- TADEN



Nous profitons de ce bulletin municipal pour mieux nous faire connaître.

Nous accueillons des jeunes à l'École de bowling le mercredi.

Cette activité peut être financée grâce au Pass'Sport.

Les adultes sont également les bienvenus. Des conseils peuvent aussi leur être prodigués et une ligue est organisée le jeudi soir.

Le bilan sportif du Bowling Club de la Rance est d'ores et déjà encourageant bien que la saison sportive ne prenne fin qu'en juillet.

Nos jeunes se sont bien impliqués dans la pratique de leur sport. Ils ont été assidus à l'École de Bowling et ont participé aux 6 journées de la phase 1 des Championnats de France Jeunes.

Se sont qualifiés pour la phase 2 régionale :

- catégorie Minime : Louka HINAULT : 2^e
- catégorie Junior : Stevan REHEL : 1^{er} ; Ethann AVIS : 3^e

Seront invités à participer à la compétition régionale :

- catégorie Cadet : Ilan LEFRANCOIS : 4^e
- catégorie Junior : Mathieu DUMOULIN : 4^e



Les jeunes du BC Rance 2024 entourés de Frédéric LEFRANCOIS, responsable de l'équipe et de Henri ROGER, président du club.

Nos seniors ont, eux aussi, fait de nombreux podiums.

Parmi ceux-ci, à noter les résultats régionaux BRETAGNE (départements 22-29-35-56) suivants :

- Doublettes « Excellence » : Annick DALL'AGNOL & Véronique MARTIN : 3^e
- Doublettes Mixtes « Honneur » : Marie ABALEO & Olivier LEGROS : 3^e ; Annick DALL'AGNOL & Henri ROGER : 4^e
- Seniors + B : Véronique MARTIN : 2^e
- Doublettes « Excellence » phase Région Doublettes Mixtes « Honneur » phase Région
- Annick DALL'AGNOL et Véronique MARTIN Marie ABALEO et Olivier LEGROS



Cette année, le BC Rance a intégré le programme Club inclusif du département des Côtes-d'Armor

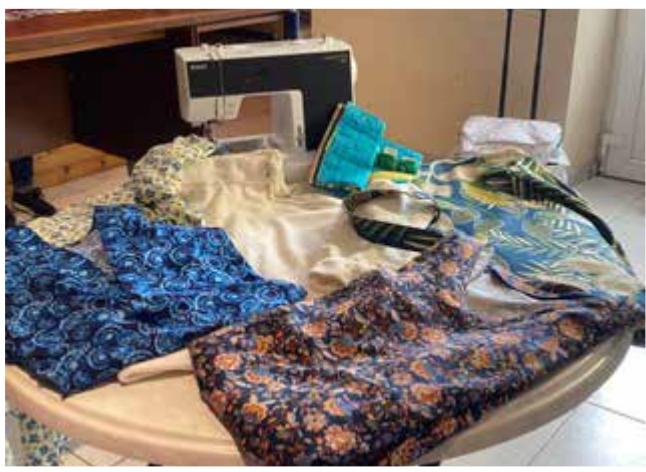
et du Comité Paralympique et Sportif Français, visant à développer l'accueil des personnes en situation de handicap au sein du club sportif. Notre Président, Henri ROGER, a suivi la formation mise en place par le département.

Tous les ans, nous organisons un vide-greniers le 8 mai : n'hésitez pas à nous contacter pour tenir un stand ou à nous rendre visite. Une restauration sur place (galettes saucisses) est prévue.

Contact : Henri ROGER, Président du Club de Bowling de la Rance Taden-Dinan
Courriel : bowlingclubdelarance@outlook.fr
Téléphone : 06 61 14 22 24



ATELIER DE COUTURE DE TADEN



Un après-midi de créativité et de convivialité à l'Atelier de Couture de Taden

Chaque jeudi après-midi, l'Atelier de Couture de Taden se retrouve à la Maison Jean à Trélat. Le lieu

se transforme alors en un lieu de créativité et de bonne humeur.

Les participantes se réunissent de 14h à 17h pour donner libre cours à leur imagination et réaliser des projets qui leur tiennent à cœur.

Sous la direction bienveillante de Mme Biauce, les membres de l'atelier s'engagent dans une variété de projets, chacun(e) réalisant ce qu'il désire avec enthousiasme et passion.

Que vous soyez débutant(e) ou couturier(ère) expérimenté(e), l'Atelier de Couture de Taden vous accueille avec chaleur et vous offre l'opportunité de développer vos compétences tout en partageant des moments agréables en compagnie d'autres passionné(e)s de couture.

Pour de plus amples renseignements ou pour rejoindre notre communauté de couturiers (ères) enthousiastes, n'hésitez pas à contacter Mme Biauce au 0659845399.



Installation de M^{me} Christelle PERRETANT

**PRATICIENNE BRAZELTON
INFIRMIÈRE - PUÉRICULTRICE CLINICIENNE**
Accompagnement / Guidance /Conseils

**Pôle Cap Sud
Cabinet Paramédical
Périnatalité/Enfance/Parentalité**

3 rue de la Mousson
Bâtiment C, Porte 13
22 100 Taden

06.20.08.68.01

www.instagram.com/perinaliteenfanceparentalite/

DINAMO ACCESS TRANSPORT ET MOBILITÉS

DINAMO! Access' est un service de transport à la demande, en porte à porte, pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap sur le territoire.

À qui s'adresse le service ?

Aux personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion (CMI) invalidité (80% d'invalidité ou plus).

Quand est-il accessible ?

Le service fonctionne du lundi au samedi de 9h (première prise en charge) à 12h (dernière dépose) et de 14h (première prise en charge) à 18h (dernière prise en charge).

Quel est le coût d'un trajet ?

2,50€ (un aller simple)

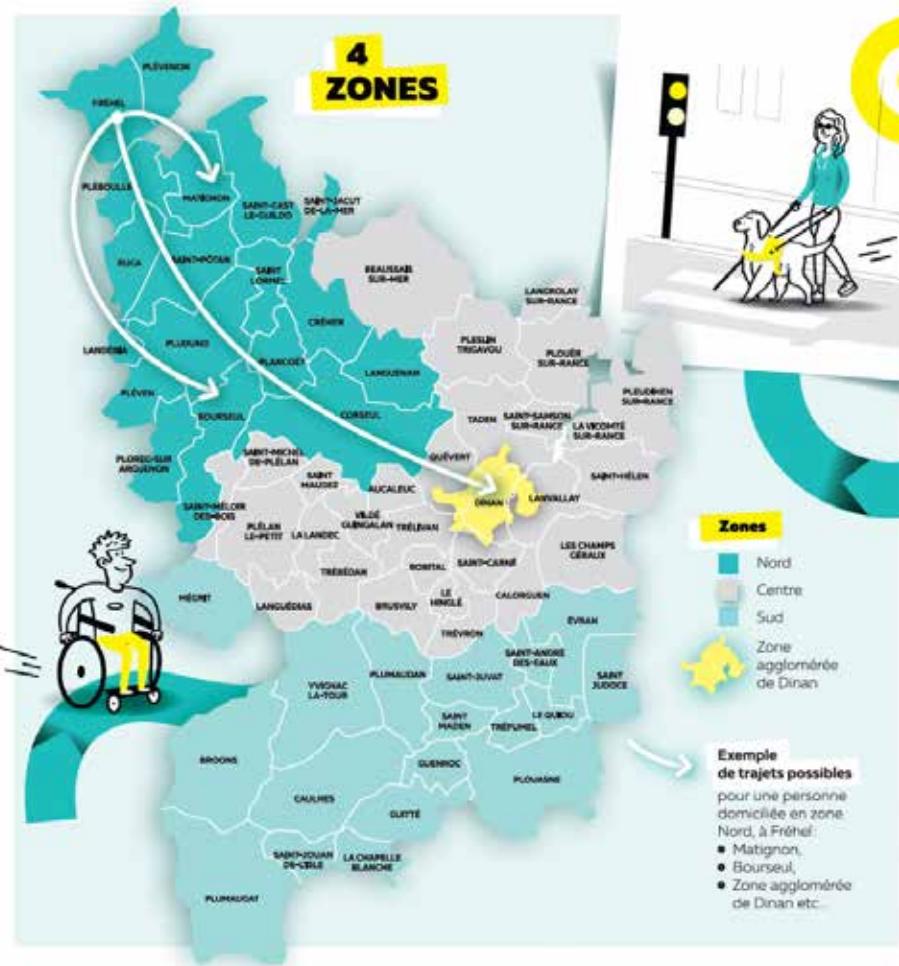
Comment cela fonctionne ?

4 zones ont été définies sur le territoire : Nord, Centre, Sud et zone Agglomérée de Dinan.

Il est possible pour un usager de se déplacer dans sa zone de résidence, et de se rendre vers la zone agglomérée de Dinan.

Exemples :

- un habitant de la commune de Plouasne (zone Sud) a la possibilité de se déplacer sur toute la zone Sud et de se rendre vers la zone agglomérée de Dinan.
 - un habitant de la commune de Beaussais-sur-Mer (zone Centre) a la possibilité de se déplacer sur toute la zone centre qui comprend également la zone agglomérée de Dinan.



À noter : le nombre maximum de trajets par usager est limité à 10 par mois et à 100 par an (soit 50 allers-retours au total).

Rappel : les services de transports DINAMO!, sur la zone agglomérée, et BREIZHGO, sur l'ensemble du territoire, sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite

Pour plus d'infos concernant ce nouveau service, n'hésitez pas à contacter le CCAS de Taden au 0296876350 et/ou sur le site de Dinan-Aggo : [www.dinan-agglo.fr](#)

www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Transports-et-mobilites/DINAMO/DINAMO!-Access

DINAN AGGLOMÉRATION MET À DISPOSITION DE SES HABITANTS DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi oblige les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets à fournir une solution de tri à la source des biodéchets aux ménages.

Afin de répondre à la forte demande des habitants, ce sont 30 000 composteurs qui seront mis à disposition des foyers sur 2 ans : 9 500 cette année et 20 500 en 2025.

Les composteurs seront en plastique recyclé et recyclable, fabriqués en Europe. Son volume moyen est de 300 / 400 litres convenant à un foyer jusqu'à 6 personnes.

La remise du composteur individuel sera conditionnée au suivi d'une session de sensibilisation (environ 30 min) par groupe afin de connaître les apports possibles dans le composteur, comprendre comment gérer son composteur et utiliser le compost mûr.

La démarche pour l'habitant :

- 1-Inscription via le formulaire en ligne disponible sur www.dinan-agglomeration.fr. Le nom du demandeur ainsi qu'un justificatif de domicile seront nécessaires pour s'inscrire à une session organisée par Dinan Agglomération.
- 2- Participation à la session de sensibilisation sur le compostage et mise à disposition du composteur.
- 3- Installation du composteur à son domicile et tri des biodéchets.

Toutes les dates et les lieux de distributions sont à retrouver sur www.dinan-agglomeration.fr

Contact : Service collecte et réduction des déchets
02 96 87 72 72 - dechets@dinan-agglomeration.fr



LES COMPAGNONS BÂTISSEURS

une association qui lutte contre le mal logement et qui accompagne les habitants à réaliser leurs travaux*



Partager un savoir-faire et améliorer concrètement les conditions de logement

L'association, active depuis plus de 50 ans et composée de professionnels, bénévoles, stagiaires et service civique vient donner un coup de pouce aux plus précaires dans la réalisation de leurs travaux.

Les Compagnons Bâtisseurs accompagnent les familles pour répondre à différents besoins : d'être dans un logement ne présentant pas de danger pour ses occupants (installation électrique vétuste voire dangereuse, absence de garde-corps, manque de barres d'appui pour éviter les chutes, etc.), d'avoir accès à un minimum de confort thermique et sanitaire (pose d'isolant, de radiateurs, remplacement de ballon d'eau chaude et de toilette si dysfonctionnement, etc.), d'être dans un logement sain (ventilation, traitement des fuites, etc.).

Les Compagnons Bâtisseurs agissent le plus rapidement possible, là où il y a un frein à la réalisation du chantier. Par exemple, là où certaines entreprises refusent d'aller, là où le parcours pour solliciter les aides publiques (Anah

entre autres) est trop long au regard de l'urgence des besoins ou encore, lorsque les familles n'ont pas les moyens de financer le reste à charge après aides ou dans une situation trop complexe (surendettement, indivision, etc.)

Les Compagnons Bâtisseurs réalisent les travaux avec les habitant.e.s dans la mesure de leurs moyens dans un esprit d'entraide et de convivialité, dans l'idée de partager un savoir-faire. Les travaux sont en partie pris en charge par les financeurs de l'action.

Chaque situation sera étudiée

Pour plus d'informations, contacter les Compagnons Bâtisseurs Bretagne, 324 Résidence Amiral de la Bretonnière Bd d'Exmouth Bât 7 Le Liberté - 22100 DINAN.

Sabrina PERRÉE :

Par téléphone : 02 96 80 97 63 / 06 78 51 70 22.

Par mail : s.perree@compagnonsbatisseurs.eu

*Sous condition de ressource



AVEC LE SOUTIEN DE



Cofinancé par
l'Union européenne





Des questions ?

02 96 87 72 72
dechets@dinan-agglomeration.fr
 Un doute sur le tri ?
www.consignesdetri.fr
 ou sur l'application guide du tri



Localiser les colonnes
les plus proches

www.dinan-agglomeration.fr

→ Ne pas laver les emballages
et ne pas les imbibuer
↳ Seuls les emballages se trient,
pas les objets

CITEO

ALERTE BREIZH U.V.



La Bretagne est la région de France qui enregistre le plus grand nombre de cas de cancers de la peau chaque année. N'habitant pas une région chaude, les bretons se protègent moins des rayons UV (ultraviolets) qui sont pourtant autant présents qu'ailleurs !

Les enfants et le soleil

Dès le plus jeune âge, la protection du soleil est primordiale pour protéger la santé des enfants.

Les coups de soleil de l'enfance, même s'ils ne paraissent pas graves sur le moment, peuvent être à l'origine de cancers de la peau à l'âge adulte.

Même par temps breton, protégeons-nous à tous les âges !

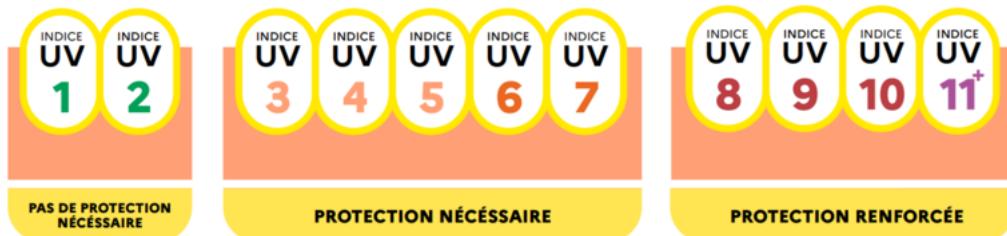
Les gestes à adopter pour se protéger

Indice UV élevé ? Même par temps breton t'as pas de bol avec les UV. Les rayons UV sont très forts de début mai jusqu'à fin août

- Indice UV élevé ? Mets tes lunettes pour protéger ton regard de Breizh. Le soleil peut entraîner certaines maladies des yeux
- Mets plus de crème solaire sur ta tête que de beurre sur ta crêpe. Un coup de soleil peut provoquer des brûlures de la peau
- Mets-toi à l'ombre d'un dolmen pour ne pas griller comme un homard. Privilégie l'ombre quand cela est possible
- Mets ton chapeau rond pour protéger ton crâne d'œuf. Les rayons UV sont très forts de début mai jusqu'à fin août
- Mets ta marinère plutôt que de griller comme une saucisse. Tout vêtement couvrant offre une protection contre le soleil

Une campagne des caisses d'assurance maladie (CPAM et MSA) et de la Direction régionale du service médical de Bretagne.

*Pour plus d'infos, cliquez sur :
<https://www.alerte-breizh.fr/>*





Transport scolaire **BREIZHGO**

**Inscrivez-vous en ligne sur *breizhgo.bzh*
à compter de la fin mai 2024**

Pourquoi s'inscrire en ligne ?

Vous devez réaliser l'inscription au transport scolaire de votre enfant, en vous connectant sur le site **breizhgo.bzh** à compter de la fin mai. Au-delà du **17 juillet 2024**, une majoration de 30 euros pour inscription tardive sera appliquée. Si votre enfant était déjà inscrit l'année passée, vous recevrez un email fin mai vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne.

L'inscription en ligne, c'est :

- un espace unique pour l'inscription de vos enfants
- accessible 7 jours/7 et 24h/24
- simple et rapide

En cas de réinscription, les informations concernant votre enfant sont préremplies. Il ne vous reste qu'à les vérifier et à les valider.

Comment réaliser votre inscription en ligne ?

- ① Rendez-vous sur **breizhgo.bzh**, rubrique Transports scolaires.
- ② Choisissez votre département de résidence puis cliquez sur le lien «Inscription en ligne».
- ③ Renseignez une adresse email. Elle vous servira d'identifiant personnel et sera conservée d'une année sur l'autre.
- ④ Répondez à la question suivante : « un de vos enfants était-il inscrit aux transports scolaires pour l'année 2023-2024 ? ».
- ⑤ Un email vous sera adressé à cette adresse. Il contient un lien vous permettant d'accéder au formulaire d'inscription en ligne.
- ⑥ Remplissez les différents champs du formulaire en ligne, ajoutez une photo d'identité de votre enfant et validez votre demande.

Une fois la demande validée, vous recevrez un accusé réception par email et vous pourrez accéder à votre espace famille pour suivre l'instruction de votre dossier.



RENSEIGNEMENTS
Site internet : www.breizhgo.bzh

02 99 300 300 Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h
Contactez-nous via le formulaire en ligne : www.breizhgo.bzh/nous-contacter

Simple & rapide

**Accessible
7 jours/7
24h/24**

